



## Sortir de l'indivision avec un achat en viager

Par **Piffard**, le 12/09/2019 à 12:16

Bonjour je suis propriétaire des 3/4 d un bien une maison de famille puis racheter le 1/4 à mon conjoint non pacse non marié en viager pour sortir de l indivision car je viens apprendre qu un de ces enfants pourraient m empêcher de vendre la main lors du décès de mon conjoint

Par **goofyto8**, le 12/09/2019 à 15:09

bonjour,

[quote]

je suis propriétaire des 3/4 d un bien (une maison de famille) puis-je racheter le 1/4 à mon conjoint non pacse non marié, en viager

[/quote]

oui.